



היכל שלום
COMMUNAUTÉ SÉPHARADE
HÉKHAL SHALOM

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.7 - No.10

CHABBAT 4 JUILLET 2020 - 12 TAMOUZ 5780

PARACHA

HOUKAT - BALAK

Allumage des bougies

du Chabbat: 20:28

Sortie du Chabbat: 21:43

Rabbenou Tam: 21:59



**BH OUVERTURE DE NOTRE
SYNAGOGUE, SVP RESPECTER
LE PROTOCOLE DES PRIÈRES**

Horaire des Offices - 2020 - 5780

Vendredi 3 JUILLET 2020 - 11 TAMOUZ 5780

Minha suivie d'Arvit: 18:30

CHABBAT 4 JUILLET 2020 - 12 TAMOUZ 5780

Chahrit: 8:15 - Min'ha: 20:15 suivie de Arvit

Séouda à la maison

Dimanche 5 JUILLET 2020 - 13 TAMOUZ 5780

Chahrit: 7:00 - 8:00 Min'ha: 19:30 suivie de Arvit

Lundi 6 au Mercredi 8 JUILLET 2020

Chahrit: 6:00 - 7:45 Min'ha: 19:30 suivie de Arvit

Jeudi 9 JUILLET 2020 - 17 TAMOUZ 5780

Jeûne du 17 Tamouz - Début: 04:04 Fin:21:03

Chahrit: 6:00 - 7:45 Min'ha: 20:15 suivie de Arvit

Aphorisme de nos Sages

18. L'attachement à D.ieu est la clé qui ouvre tous les verrous. Chaque Juif, même le plus simple, a la capacité de s'attacher aux mots de la Torah et de la prière, atteignant ainsi les plus hauts degrés d'unité avec D.ieu (fr.chabad.org)

בס"ד

PARACHA HOUKAT - BALAK

La vache rousse - Balak et Balaam



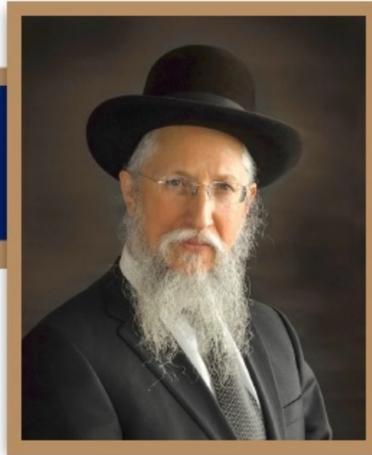
Résumé de la paracha

- ◆ Les lois de la vache rousse (dont les cendres purifient celui qui s'est trouvé au contact d'un cadavre), sont enseignées à Moshé Rabbénou.
- ◆ Après avoir erré 40 ans dans le désert, le peuple arrive dans le désert de Tsin. Myriam décède et le puits miraculeux qui accompagne les Enfants d'Israël disparaît. Le peuple réclame de l'eau. D.ieu ordonne à Moshé de commander à un rocher d'en donner. Troublé par l'attitude du peuple, Moshé frappe la pierre et l'eau en jaillit. Mais D.ieu lui annonce que ni lui ni Aaron n'entreront en Terre Promise.
- ◆ Aaron décède à Hor Hahar et son fils Elâzar lui succède comme Grand Prêtre.
- ◆ Des serpents venimeux attaquent le camp après qu'une fois encore le peuple ait « parlé contre D.ieu et contre Moshé ».
- ◆ D.ieu demande à Moshé de placer un serpent d'airain en haut d'un mât : ceux qui auront été mordus le regarderont et vivront.
- ◆ Le peuple entonne un chant en l'honneur du miraculeux bienfait de l'eau jaillissant au coeur du désert. Moshé mène le peuple à des batailles contre les rois Emorites, Si'hon et Ôg (qui veulent interdire la traversée de leur territoire). Leurs terres, situées à l'est du Jourdain sont ainsi conquises.

La Para Adouma

La loi de la Para Adouma (la vache rousse) fait partie des lois « 'houkims », dont le sens n'est pas nécessairement perçu par l'entendement humain. Les 'houquims incluent également l'interdiction de porter un vêtement chaâtnèz (mélange textile de lin et de laine), le kilaïm (mélange d'espèces végétales), le bassar vé'halav (mélange de viande et de lait). Néanmoins, les 'houkims ne sont pas des lois sans raisons; leur logique est divine et les plus grands hommes de notre peuple pouvaient comprendre certaines d'entre elles. Par contre, la rationalité des lois de la Para Adouma ne fut révélée qu'à Moshé Rabbénou. Entrer en fonction le plus rapidement possible Comme nous n'avons actuellement pas de « Beth Hamikdash », il nous est impossible de nous purifier par les cendres d'une Vache Rousse... De plus, nous sommes

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



tous impurs sachant qu'il suffit d'être au contact avec un mort pour le devenir, ou tout simplement d'aller en pèlerinage au cimetière. Pourquoi est-il alors interdit au Cohen encore de nos jours de rentrer au cimetière, pour ne pas se rendre impur alors qu'il l'est déjà ?

Une des réponses logique à cette question, est que si aujourd'hui Machia'h arrive et que le 3^e Temple est reconstruit, il faudra que le Cohen entre en fonction le plus rapidement possible. Or, si le Cohen ne se préserve pas aujourd'hui du risque de redevenir à nouveau impur, le jour où il le sera, il devra se purifier en 7 jours et on l'aspergera de cendres de la vache rousse le 3^e et le 7^e jours après le contact.

Par contre, s'il se préserve tous les jours de sa vie afin de ne pas devenir impur, sachant qu'il a une impureté qui remonte à plusieurs jours, il devra directement se purifier par les cendres de la vache rousse le plus tôt possible, donc le jour même qu'on trouve les cendres de la vache rousse, ainsi que le jour 4 après, au total 5 jours au lieu de 7. (Yoel Amar)

La vache de Moshé

Voici la loi qu'Hachem a prescrite en disant : Parle aux enfants d'Israël et dis-leur de te choisir une vache rousse, parfaite, sans aucun défaut, et qui n'a pas encore porté le joug. (Bamidbar 19,2) Rashi: Elle sera toujours appelée d'après ton nom: "la vache que Moshé a préparée dans le désert".

Le Ari Z"l, nous révèle qu'un homme qui ne se sent pas capable d'avoir toutes les pensées requises dans sa Tefila (prière), pourra dire que sa volonté est de se référer à celles qui animaient les Sages de la grande assemblée au moment où ils composèrent le texte de la Tefila! Or le Midrach nous enseigne que Hachem avait dit à Moshé: « A toi, Je dévoile les secrets de la vache rousse, quant aux autres, Je ne leur explique que les modalités de son utilisation ». Et donc, lorsque les Bné Israël accomplirent ce rite, ils ne purent avoir que la volonté de se référer aux intentions de Moshé, intentions qu'ils ne connaissaient pas, bien sûr. Une Mitzvah ne doit pas être accomplie machinalement. Sa réalisation doit être précédée de l'intention d'obéir à Hachem, qui nous l'a ordonnée; elle peut ensuite éventuellement, être accompagnée d'autres intentions qui lui sont propres. A

présent, on comprend mieux l'enseignement de Rashi:

«Elle sera toujours appelée d'après ton nom...» on devra toujours se référer aux

intentions que Moshé Rabbénou, a eues dans le désert, lorsqu'il a accompli pour la première fois le rite de la vache rousse. (Le Repas du Roi - Birkhat Shmouel)

Une Parabole - La barbe blanchit

Un grand commerçant fournissait tous les villages alentour et travaillait sans relâche pour satisfaire sa clientèle. La nuit tombée, il était encore occupé à faire ses comptes et à préparer la marchandise pour la clientèle du lendemain. Il était tellement pris par ses affaires qu'il ne trouvait pas le temps de se rendre à la synagogue pour prier en communauté.

Les années passèrent, sa barbe blanchit et dans son cœur le marchand commença à s'inquiéter. Avec l'âge, il ne ressentait plus autant de forces qu'autrefois. Mais il lui appartenait pourtant de préparer quelques « provisions » pour le grand voyage qu'il lui faudrait bientôt entreprendre, des bonnes actions qui puissent l'accompagner dans le monde de vérité.

Le lendemain, il se rendit à l'aube à la synagogue, pria en communauté avec ferveur, puis une fois sa prière terminée il s'assit et étudia pendant deux bonnes heures. Une fois son étude terminée, il entendit résonner dans son cœur une voix anxieuse qui disait : « Qu'advient-il demain de tes nombreux clients ? Ne te trouvant pas présent, ils se tourneront certainement vers un autre marchand ! » Cependant, il repoussa immédiatement ces pensées sombres: de quel secours lui seraient ces clients au jour où il devrait rejoindre son Créateur ? Quand il arriva à son magasin, son épouse l'accueillit avec des paroles qui n'étaient pas faites pour le reconforter : « Que t'est-il arrivé ? Où étais-tu donc passé ? Pourquoi n'as-tu pas ouvert le magasin à l'heure ? De nombreux clients sont venus, et ne te trouvant pas, ils sont repartis. »

« Dis-moi plutôt, dit le vendeur à sa femme, que ferais-tu donc si mon heure était arrivée de quitter ce monde ? Me

**CE BULLETIN PEUT ÊTRE COMMANDITÉ EN TOUTE OCCASION PAR UNE
OU PLUSIEURS PERSONNES EN EFFECTUANT UN DON MINIMALE DE 26\$
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530**

demanderais-tu encore : "Mais où es-tu donc passé ?" Est-ce qu'après ma mort, tu prétendrais encore que je me dois de servir mes clients ? Et bien désormais, quand j'étudie à la synagogue, considère que je ne fais plus partie des vivants... Et quand, après quelques heures, avec l'aide du Ciel, je reviens au magasin, considère que j'ai ressuscité ! »
(Hafets Haïm)

Paracha Balak - Résumé de la paracha

- ◆ **Balak**, roi de Moab, demande au prophète Bilaâm de maudire le peuple d'Israël.
- ◆ Bilaâm, tente de maudire le Bné Israel, en trois occasions, mais à chaque fois, au lieu de malédictions, c'est une bénédiction qu'il profère. Enfin, il prophétise sur la fin des temps et la venue du Messie .
- ◆ Le peuple se laisse attirer par les filles de Moab qui l'incitent à servir l'idole Peôr.
- ◆ Le prince de la tribu de Shimôn s'isole ouvertement avec une princesse medianite dans une tente. Pin'has tue le couple, mettant fin à la plaie qui sévit parmi le peuple.

Fait Téhouva !

« Hachem permit à l'ânesse de parler » (Bamidbar 22, 28)
Selon les Pirkei Avot (chap.5, 6) la faculté de parler pour l'ânesse de Bilaâm a été créée la veille du Shabbat de Béréchit. Hachem a décrété à la fin du sixième jour de la création que l'ânesse de Bilaâm avait le pouvoir de parler. La question est de savoir pourquoi Hachem devait prévoir ce miracle depuis la création du monde ?
Le Siforno nous explique que cette création surnaturelle avait pour but de faire faire Téhouva à Bilaâm. En voyant cela, Bilaâm aurait dû comprendre que c'est Hachem qui a provoqué cette manifestation hors du commun comme tout le reste de la création. Bilaâm n'avait pas de quoi s'enorgueillir de son pouvoir de prophétie car même un simple animal a pu voir un ange d'Hachem parler et ainsi atteindre un niveau de prophétie. Mais Bilaâm n'a pas su prendre la décision qui s'imposait. (Rav Mordékhai Steboun)

Grâce à la prière des Grands-Parents

« Hachem permit à l'ânesse de parler » (Bamidbar 22,28)
Un jour, un enfant naquit muet. Après plusieurs années, il se mit soudainement à parler. On demanda aux médecins d'expliquer ce phénomène. Ils répondirent que cela était un miracle, comme l'ânesse de Bil'am qui se mit d'un coup à parler sans aucune explication logique.

Mais pour nous qui croyons en Hachem, il est évident qu'il s'agit d'un miracle manifeste du Créateur, alors le 'Hazon Ich Zt"l, nous éclaire à ce sujet.

Le 'Hazon Ich disait qu'il voyait de jeunes étudiants en Yéchiva se donner beaucoup de peine pour réussir dans l'étude, mais sans succès. Toutefois, après quelques années, ils réussissent subitement à comprendre et à développer des connaissances phénoménales dans la Torah. Comment est-ce possible ?

Le 'Hazon Ich explique que ce miracle est l'aboutissement des prières que la grand-mère avait faites pendant de nombreuses années pour la réussite de son petit-fils. Cependant, à cause de nombreuses accusations dans le Ciel, les prières ne pouvaient pas passer. Avec le temps, les accusations se sont atténuées, et les prières ont enfin pu percer les cieux. Les prières ne sont jamais vaines !
Il en va de même pour cet enfant qui n'était pas en mesure de parler depuis sa naissance et qui, grâce aux prières de sa grand-mère, put guérir miraculeusement.

Conclusion : Parents et grands-parents, continuez à prier pour vos enfants et petits-enfants.

Le coin de la Halakha - le 17 Tamouz

Cinq événements tragiques sont arrivés le 17 Tamouz :

- ◆ Les Tables de la Loi ont été brisées;
- ◆ Les offrandes quotidiennes du Beth Hamikdash ont cessé;
- ◆ Les murailles de Yerouchalayim, à l'époque du Second Temple, ont été détruites;
- ◆ Apostemus, l'impie, a brûlé un Sefer Torah;
- ◆ Une statue a été placée dans le Beth Hamikdash.

Les trois semaines

Les trois semaines séparant le 17 Tamouz du 9 Av ont été des jours de malheur pour le peuple juif, tout au long de son histoire. Durant cette période, il est de coutume de respecter les restrictions suivantes:

1. Pas de célébration de mariage (mais celle des fiançailles est autorisée jusqu'à Roch 'Hodech Av - sans musique).
2. Pas de musique.
3. Aucune célébration publique et en particulier celles qui nécessitent des chants, des danses ou encore un accompagnement musical.
4. Pas de voyages d'agrément ou toute autre activité de divertissement inhabituelle.

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

ELKESLASSY JACOB Z"l.	12 TAMOUZ - 4 JUIL
HAIM SABBAH BAR FREHA Z"l	13 TAMOUZ - 5 JUIL
SAADA ELKAHEL BAT ALIYA Z"l	15 TAMOUZ - 7 JUIL
YOSSEF FRANCO BEN RAHEL Z"l	18 TAMOUZ - 10 JUIL

5. On ne dit pas la bénédiction de Chéhé'heyianou sur un nouveau fruit ou un nouveau vêtement hormis le Shabbat.

Le jeûne du 17 Tamouz

1. Chacun a le devoir de jeûner le 17 Tamouz (sauf ceux qui seront cités dans les prochaines Halakhot).
2. Le jeûne commence à l'aube et prend fin à la sortie des étoiles.
3. Il sera autorisé de manger une demi-heure avant l'aube, à condition d'avoir émis explicitement cette condition, avant de s'endormir.
4. Les enfants âgés de moins de 13 ans pour un garçon, et de moins de 12 ans pour une fille, sont dispensés du jeûne. Même retarder l'heure habituelle du repas, ne sera pas nécessaire.
5. Les femmes enceintes, dès le 3^{ème} mois de la grossesse, ainsi que celles qui allaitent malgré qu'elles soient dispensées de ce jeûne, devront le commencer et si elles se sentent faibles, elles pourront alors manger. Mais une femme, à moins de 3 mois de grossesse, sera astreinte au jeûne, sauf si elle est trop affaiblie, en particulier, du fait des vomissements, surtout si elle a déjà atteint le 40^{ème} jour de grossesse.
6. Selon notre Grand maître le Rav Ôvadia Yossef Zt"l, une femme, même si elle a cessé d'allaiter, dès lors où elle se trouve dans les 24 mois qui suivent l'accouchement et qu'elle ressent une faiblesse générale, sera dispensée de ce jeûne.

LE MIKVÉ KELIM EST MAINTENANT OUVERT A COMPTER DE DIMANCHE

INFORMATION: www.hekhalshalom.com
Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

La Tsédaka

La **Tsédaka** – terme souvent traduit par « **charité** » – est un élément essentiel de la vie juive. Les sages enseignent que le monde a été construit sur la bonté. Toutefois, la Tsédaka va plus loin. Le sens exact de Tsédaka est « justice » ou « droiture », ce qui nous enseigne que **partager avec d'autres ce que nous possédons** n'est pas en soi quelque chose de spécial. C'est tout simplement agir de façon juste et honnête. La Tsédaka ne se limite pas aux dons d'argent. Donner de son temps, de son expertise ou même un sourire aimable sont aussi des formes de charité. Quelle que soit l'étendue des bénédictions dont vous avez été gratifié, vous pouvez toujours partager avec d'autres. Mettre une pièce dans une boîte de charité tous les matins (sauf le Chabbat et les fêtes juives) donne le ton pour le reste de la journée. Faites-en une habitude !

L'obligation

Vous marchez dans la rue et quelqu'un demande à manger. La mitsva dit que vous devez donner quelque chose. S'il demande de l'argent, vous avez le droit de vous renseigner pour déterminer si c'est bien légitime. Rien en poche ? Montrez de la sympathie, dites une parole gentille et encourageante. En aucun cas vous ne pouvez continuer votre chemin comme si de rien n'était.

Rien en poche ? Montrez de la sympathie

La pratique juive standard est de donner au moins 10% de ses revenus nets à la charité. Il y a plein de littérature rabbinique sur ce qui est considéré net, et sur quand les frais de scolarité de vos enfants ou d'autres frais liés à des mitsvot peuvent être déduits des dix pour cent. Interrogez votre rabbin pour toute question particulière.

Puisque donner est une Mitsva, cela ne fait pas qu'aider les autres, cela vous élève également. C'est pourquoi nous gardons une boîte de Tsédaka (charité) à un endroit bien visible chez nous ou au travail. Mettez-y donc quelque pièce de temps en temps, au moins une fois par jour.

Hok LeYisrael - 5 Minutes

Guemara : 5 Minutes
Zohar : 5 Minutes

Vous Allez Pas Croire
Combien On Peut Apprendre En
5 Minutes

Rav Ronen A. Abitbol

**MESSAGE DU KOLLEL
FAITEZ VOUS UN
CADEAUX
SUIVEZ NOTRE COURS DE
'HOK L'YISRAEL SUR
WHATS'APP
[https://
chat.whatsapp.com/
BQfBDvOiwjtjBDUrKFKMG](https://chat.whatsapp.com/BQfBDvOiwjtjBDUrKFKMG)
HK
UN COURES POUR TOUS
LES NIVEAUX**